

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre dit-il que l'inspecteur des pénitenciers n'a pas pu visiter ce pénitencier pendant une couple d'années ?

Sir JOHN THOMPSON : Il ne l'a pas visité durant l'administration de M. Foster.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable monsieur ne croit-il pas qu'il est très malheureux que nous ayons un inspecteur qui ne visite pas les pénitenciers les plus éloignés de la capitale et, par suite, les plus en besoin d'être inspectés ? Il peut n'être pas aussi nécessaire d'inspecter le pénitencier de Kingston, parce qu'il est visité par des magistrats et par d'autres fonctionnaires assez souvent pour que le public puisse avoir connaissance des cas d'insubordination qui peuvent se produire, ce qui n'aurait pas lieu pour un pénitencier éloigné comme celui du Manitoba.

Sir JOHN THOMPSON : Il est inspecté annuellement, excepté dans une occasion comme celle-là. M. Foster est un des principaux employés que mon département a envoyé là, et nous avons cru qu'il valait mieux lui donner carte blanche pendant qu'il serait en charge, en sorte que quand nous aurions fait le choix d'un préfet permanent, nous aurions pu avoir de quoi faire une comparaison relativement à la dépense.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il y a quatre ou cinq ans, la Chambre s'en souvient parfaitement, ce pénitencier du Manitoba fut signalé à l'attention du ministre de la Justice. Des bruits d'absence de discipline et de dépenses extravagantes étaient parvenus jusqu'à nous, et ce n'est certainement pas parce que l'affaire n'a pas été portée à l'attention spéciale du ministre si ces irrégularités, indiquées dans le rapport de son département, ont pu prendre la gravité qu'elles paraissent avoir atteinte. L'honorable monsieur ne doit pas avoir oublié que chaque année la condition de ce pénitencier, l'extravagance et l'inefficacité de son administration ont été vivement portées à sa connaissance personnelle. À la suite de ces représentations, l'institution aurait dû être l'objet d'une inspection vigilante. À moins que le lieutenant-colonel Irvine ne soit en faute, il est évident que les choses ont été entièrement négligées dans ce pénitencier pendant une période de trois ou quatre ans au moins. Le ministre de la Justice nous dit maintenant que sous la conduite de son employé, M. Foster, il y a une immense amélioration sur l'état de choses qui existait auparavant. S'il en est ainsi, quel devait être cet état à l'époque où nous nous efforçons de le signaler à son attention.

Sir JOHN THOMPSON : Ce sont là des assertions *ad captandum* qui peuvent résonner très bien, mais qui ne sauraient soutenir l'examen. Les plaintes qui me sont parvenues avaient toujours trait aux dépenses, seulement, sous l'administration du colonel Bedson. Ce fonctionnaire consacrait toute son attention à une discipline et à une propreté parfaites. Chaque employé et chaque prisonnier de l'établissement étaient sous le contrôle de sa parole et de ses yeux tout aussi complètement qu'une compagnie de soldats ; mais les dépenses étaient, j'ai dû l'avouer, très extravagantes. Après deux tentatives faites par nous pour les faire diminuer et obtenir une explication satisfaisante,

M. Bedson fut relevé de l'administration ; et depuis que le préfet intérimaire a pris charge de l'établissement, les plaintes de dépenses extravagantes ont cessé, complètement cessé.

Pour ce qui est de la propreté, je ne saurais dire combien de livres de savon ont été dépensées de plus qu'il n'en fallait. Sur ce point, je ne connais rien de plus que ce qu'en a dit le colonel Irvine, et d'un autre côté, je sais par M. Foster que cette assertion est grandement exagérée.

Quant à l'absence de discipline, elle se réduit à ceci : Lorsque le chef auquel ils s'étaient habitués à obéir de la manière la plus implicite fut déplacé, le personnel s'est divisé en factions et n'a plus respecté l'autorité des uns et des autres, non plus que celle du préfet intérimaire.

À cela il n'y avait plus qu'un remède ; celui de nommer, aussitôt que possible, un chef permanent qui agirait régulièrement en vertu des pouvoirs que la loi lui confère d'employer des gardes et de les démettre, et de rétablir une soumission complète. Cela ne pouvait se faire sous l'administration du préfet intérimaire, simplement pour la raison que tout ne pouvait être fait à la fois. Il était impossible de remettre les comptes de la prison en ordre, d'établir et d'appliquer des règlements pour diminuer les dépenses, et en même temps d'exercer une surveillance spéciale sur des employés qui avaient été habitués à un maître très différent, qui attendaient la fin de son règne comme une chose entendue, et dont plusieurs aspiraient peut-être à la promotion. Le premier pas à faire était de mettre les choses sur une base satisfaisante en ce qui regardait les dépenses, puis ensuite d'avoir un préfet qui ferait observer la discipline, et le colonel Irvine a démontré qu'il est très compétent et assez économe.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je regrette personnellement que l'honorable monsieur croie aussi fermement que l'extravagance a été tout à fait éliminée du pénitencier du Manitoba. Je ne puis partager cette opinion. L'honorable monsieur dit qu'il décline d'entrer dans la question du prix du savon. Personne ne l'a fait ici, et je ne pense pas que l'honorable monsieur ait le droit de se plaindre des critiques qui ont été faites de cette dépense. À leur face même, les dépenses dénotent l'extravagance. On nous a dit, d'année en année, que le prix de l'existence est beaucoup plus élevé dans la Colombie Anglaise que dans toute autre partie de la Confédération, et on peut dire qu'il n'est pas juste d'établir une comparaison entre le coût du pénitencier du Manitoba et celui des pénitenciers de Dorchester ou de Kingston. Mais comparant ce coût avec celui du pénitencier de la Colombie Anglaise, où l'on affirme que tout est si cher, je vois que le coût *per capita* dans le pénitencier du Manitoba est de \$120 au delà du prix *per capita* dans le pénitencier de la Colombie Anglaise.

Sir JOHN THOMPSON : Certainement.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ceci ne démontre-t-il pas l'extravagance ?

M. MARA : Presque toute dans le combustible.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable monsieur peut constater que dans une dépense de \$46,011, le combustible n'entre que pour \$7,000. L'honorable monsieur ne doit pas se sauver avec cette idée. Le